

VALEURS ET PRINCIPES WELLNESS CENTER HEYME



Préambule :

En tant qu'acteur de la vie étudiante, HEYME s'engage dans l'amélioration continue de la santé des étudiants en s'impliquant dans la prévention et promotion de la santé, dans un esprit d'ouverture et de non-jugement. Forte d'un héritage mutualiste étudiant, HEYME adhère à la Charte d'Ottawa et à la définition de la santé par l'OMS.

Grâce à son enquête santé annuelle, HEYME perçoit les invariants et les changements de la vie et de la santé étudiante et les partage, pour œuvrer ensemble à une meilleure prise en compte des besoins étudiants en santé.

HEYME se projette en accompagnement des projets de prévention et de promotion de la santé d'établissements d'enseignement supérieur, avec la participation active des étudiants structurés en BDE ou associations, au service de la population étudiante.

Il existe de nombreux documents concertés et rédigés sous des formes variées, dont des chartes, visant à s'engager avec les associations étudiantes dans des pratiques responsables en regard de l'intégration des étudiants ou de l'organisation d'événements avec dimension festive.

La prétention d'HEYME n'est pas d'imposer son modèle, mais de donner des clés de progression dans l'adoption de meilleures pratiques aux acteurs de la vie étudiante, et principalement aux associations d'étudiants qui dédient des événements à dimensions festives pour leurs pairs.

Article 1 : adhérer à une même vision de la prévention et promotion de la santé.

HEYME se positionne dans une approche positive de la santé et respectueuse, pour créer un contexte favorable à son appropriation par les étudiants. Celui-ci permet à chacun de mieux s'approprier les concepts et moyens afin de s'investir dans sa propre santé et favoriser celle de ses pairs.

1.1 La définition OMS de la santé.

Parce qu'il est important de partager la même vision de la santé et de ses enjeux.

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » OMS, Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, New York 22 juillet 1946.

1.2 : adhérer à la définition de la promotion de la santé.

Parce que les moyens de maîtrise de sa santé résident avant tout en notre niveau de connaissance et en notre capacité de nous investir dans notre santé, qui sont interdépendants.

« La promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles, et sur les capacités physiques. La promotion de la santé ne relève donc pas seulement du secteur de la santé : elle ne se borne pas seulement à préconiser l'adoption de modes de vie

qui favorisent la bonne santé ; son ambition est le bien-être complet de l'individu. » Conférence internationale pour la promotion de la santé, Ottawa, 21 novembre 1986.

1.3 : adhérer à l'éducation pour la santé par les pairs.

Parce que les étudiants investis (associations, BDE etc..) sont aussi des catalyseurs de la santé et peuvent l'intégrer dans tous leurs projets et aussi parce qu'HEYME recourt à des Animateurs Prévention qui sont des jeunes et souvent étudiants.

« L'éducation par les pairs est une « approche éducative [qui] fait appel à des pairs (personne du même âge, de même contexte social, fonction, éducation ou expérience) pour donner de l'information et pour mettre en avant des types de comportements et de valeurs ».

[\(Glossaire des termes techniques en santé publique / Commission européenne\)](#)

L'éducation pour la santé par les pairs permet d'appliquer une démarche participative impliquant une co-construction du projet avec les jeunes. Le fait d'avoir le même âge peut faciliter le contact et favorise une meilleure écoute : *« les pairs représentent une importante source d'information, de soutien, d'identification alors que la communication avec les adultes peut être difficile ».* (Place de l'éducation par les pairs dans la santé des jeunes / GERY, Y in Santé de l'Homme (La) n° 421, 2012. - pp. 17)

Article 2 : les chartes référentes.

Il existe de nombreuses chartes, mais aussi des textes de référence, d'engagements ou de procédures... qui dressent un panorama de bonnes pratiques. Il se peut que votre établissement ait ses propres textes ou références, ou bien qu'il adhère à une charte ou qu'il n'ait aucun texte de ce type régissant l'organisation d'intégration ou d'évènements à dimension festive. Ce panorama permet de compléter votre vision et d'adopter, le cas échéant des éléments pertinents, au service de la vie étudiante dans votre établissement.

■ la charte *« Événements festifs et d'intégration étudiants »*. CNOUS, CPU, CGE, CDEFI, FAGE, UNEF, Parole Étudiante, UNI ; http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Enseignement_superieur/30/5/charte.integration_1015305.pdf

■ la Charte De Bonnes Pratiques *« Conduites Addictives Et Comportements À Risques En Milieu Étudiant »* ; CGE, BNEI, BNEC, CDEFI ; https://www.bnei.fr/wp-content/uploads/2008/03/Charte_de_bonnes_pratiques-2.pdf

■ Le *« guide d'organisation de soirées étudiantes »*, EMEVIA ; http://www.emevia.com/sites/default/files/files/220212_USEM_Guide_Soire%CC%81es%281%29.pdf

Article 3 : les principes de partenariats HEYME avec les établissements dont les étudiants organisent des intégrations et des évènements à dimension festive.

3.1 L'établissement adhère au Wellness Center de son plein gré.

3.2 L'établissement nomme un Référent parmi les personnels.

3.3 Le Référent Etablissement reçoit un code personnel et inscrit son établissement pour accéder gratuitement aux services HEYME.

3.4 Le Référent Etablissement accède librement, gratuitement, en illimité à

- La consultation et le téléchargement des Modules du catalogue
- La consultation et le téléchargement des Fiches de contexte permettant d'appréhender le Module
- La consultation et le téléchargement des Fiches outils pour agir permettant de réaliser des actions dans le cadre du Module

3.5 Le Référent Etablissement contacte ou demande à être contacté par des Chargés de Prévention HEYME pour :

- Un accompagnement personnalisé
- Une aide à la réalisation de projet
- Déployer des actions de prévention
 - o en autonomie,

- o avec le concours d'HEYME,
 - o les déléguer entièrement à HEYME
- Commander des formations-actions auprès de BDE et associations étudiantes

3.6 L'établissement assure la coordination avec ses personnels et/ou les étudiants volontaires souhaitant s'investir dans les projets (en association ou pas) : ainsi aucun fichier « étudiant » n'est généré ou exploité par HEYME.

3.7 L'établissement peut convenir avec HEYME de lui confier l'accompagnement et la coordination de projet prévention, selon ses souhaits ou besoins.

Article 4 : Les engagements des organisateurs étudiants d'intégration et d'évènements à dimension festive.

4.1 ENREGISTREMENT et ADMINISTRATION : l'association étudiante est régulièrement déclarée en préfecture. Ses responsables sont identifiés, sa liste de membres est à jour. Elle est dûment assurée, ainsi que ses évènements.

4.2 IDENTIFICATION : l'association étudiante est connue de l'Etablissement, elle peut justifier, le cas échéant, d'être représentative des autres associations.

4.3 VALEURS : l'association étudiante considère l'intégrité, la sécurité et la santé de ses pairs. Elle prend en compte les publics fragiles (handicaps, mineurs) et respecte les diversités (religion, pensée, genre...) et agit dans un esprit positif. Sa communication s'inscrit avec ces principes.

4.4 BAR : l'association étudiante :

- ne propose pas d'open bars et de prix forfaitaire avec consommation alcool inclus
- ne sert pas d'alcool aux mineurs ni aux personnes manifestement déjà alcoolisées
- propose systématiquement de l'eau gratuitement, des boissons non alcoolisées et boissons chaudes à tarif inférieur à l'alcool
- propose des en-cas froids ou chauds

4.5 PREVENTION :

- l'association étudiante se forme à la prévention.
- l'association étudiante met à disposition gratuite des outils de prévention santé et les accompagne, si besoin (éthylotests, réglettes d'alcoolémie, protections auditives, préservatifs internes et externes...)
- l'association étudiante prévoit un espace au calme (repos, chill-out)
- l'association étudiante ne refoule pas des étudiants alcoolisés, veille à leur sécurité.
- l'association étudiante prévoit des prestataires en service de sécurité et en secourisme-PSC1 (selon le nombre de personnes attendues sur l'évènement).

4.6 MUSIQUE et bruit

- l'association étudiante déclare sa programmation à la SACEM et est à jour de ses paiements
- l'association respecte la réglementation de diffusion de musiques amplifiées (salles) soit :
 - o 102 dB A sur 15 minutes à l'intérieur
 - o aménager des zones de repos auditif 80 dB A
 - o veiller à ne pas gêner le voisinage (tapage nocturne)

5. HEYME

Accompagne les établissements dans leur offre de service de prévention et promotion de la santé aux étudiants. Il est préconisé d'associer les étudiants à la démarche et notamment les bénévoles et les associations étudiantes.

5.1 LE SITE WELLNESS CENTER

Est un espace ressource permettant à l'Etablissement de consulter les axes d'engagement

de HEYME qui sont déclinés en Modules, et de télécharger gratuitement les supports dont il a besoin. Cet espace permet également d'entrer en contact direct avec le référent Développement et avec les Chargés de Prévention HEYME. Il permet de solliciter des conseils et accompagnements dans la perspective de réaliser des actions de prévention au bénéfice des étudiants et de mûrir des réflexions permettant la valorisation et la prise en compte des dimensions de santé dans la vie étudiante.

Le Wellness Center est ouvert aux Etablissements ayant leur propre Wellness.

5.2 L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Il s'effectue sur 3 niveaux :

- autonomie de l'Etablissement dans son projet issu du Wellness Center, sans recours aux équipes HEYME
- accompagnement HEYME sur la méthodologie ou à des temps précis, ou à la réalisation d'actions
- délégation opérationnelle : HEYME mène le projet pour le compte de l'Etablissement
HEYME propose également une newsletter sur ce Module à mutualiser au niveau des personnels de l'Etablissement.

5.3 L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

- Appropriation du positionnement HEYME et son programme
- Appropriation des concepts de santé et méthodologie de projet
- Réalisation des formations/actions pour les personnels, associations et BDE.
- Dotation aux BDE et associations organisatrices d'intégrations et d'évènements à dimension festive
- Evaluation

